



Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

ID : 025-200096295-20240201-2024\_011-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt-trois.

Le 1<sup>er</sup> février 2024 à 19h00,

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Villers-le-Lac, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 22/01/2024

Date d'affichage : 22/01/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 127
- présents : 32
- votants : 53

Nombre de voix :

- en exercice : 384
- présents : 119
- procurations : 117

**- nombre total de voix exprimées : 236**

#### Etaient présents avec voix délibérative :

Françoise BARTHOULOT (S), Laure BOITEUX, Cédric BÔLE, Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Pierre-Antoine BUFFET (S), Hervé CAGNON, Thierry CARTIER, David CHATELAIN, Dimitri COULOUVRAT, Kévin FADIN, Florian GAIFFE, Valentin GAUTHEY (S), Thierry HOUSER, François JACQUOT, Lydie LAB (S), Sylvie LE HIR, Denis LEROUX, Régis LIGIER, Gérard MARCHANT (S), Roland MARTIN, Catherine MAUVAIS, Christian MAUVAIS, Dominique MOLLIER, Frédérique MOUREAUX, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Vivien PERRET-GENTIL, Roland PERROT, Manuela RAMBAUD, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Dominique RONDOT, Pascal ROUGNON, Marc SIMON (S), Pierre VAUFREY, François VILLIER.

#### Etaient absents excusés :

Patrick BERTIN, Françoise BEURET, Christine BOUQUIN, Martial BOURNEL-BOSSON, Michèle CACHOT-USUNIER, Isabelle CHEVAL, Matthieu CHEVAL, Anthony CUENOT, Jean-Noël CUENOT, Jacqueline CUENOT-STALDER, Jean-Philippe DA COSTA, Jean-Pierre DEVILLERS, Pascal DUFFNER, Jocelyne ERNST, Lucine FAIVRE, Baptiste FAYARD, Fabrice GIRARDIN, Pascal GODIN, Suzanne GUERRIN, Bénédicte HERARD, Eric HOULLEY, Pascal JACQUOT, Bernard JACQUET, Céline JEAMBRUN, Raphaël KRUCIEN, Lydie LAB, Boris LOICHOT, Anthony MERIQUE, Christian MOREL, Thierry MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Corinne PARATTE, Raphaël PEQUIGNOT, Catherine RACINE, Elisabeth REDOUTEY, Laurent ROUSSET, Emmanuel SAULNIER, Charles SCHELLE, Michel TROUILLOT, Marie-Josèphe VERMOT, Franck VILLEMMAIN, Marcelline VIPREY, Christelle VUILLEMIN, Jean-Luc VUILLEMIN, Marielle WILCZAK.

Etaient absents :

Didier BARTHOD, Yann BEAUFILS, Aurélie BESCHET, Francis BILLOD-MOREL, Luc BINDER, Fabrice BOBILLIER, Jérôme BOILLON, Patrick BOISSENIN, Justine BRIQUEZ, Benoit CALAME, Bruno CHOLLEY, Philippe CHOULET, Olivier CLEMENCE, Pascal CLEMENCE, Jean-Michel FEUVRIER, Alain GAIFFE, Frédéric GAIFFE, Etienne GIGON, Aurore GOSSO, Maurice GROSSET, Lucienne HEMLER, Christophe JANIN, Nicolas JUBIN, Lydie LAB, Nicolas MARGUET, Olivier MESNIER, James MICHEL, Francine MISERE, Philippe MITTAG, Joelle MOUGIN, Denis NARBÉY, Sarah OEUVRARD, Jean-Luc PAGNOT, Adrien PELLEGRINI, Bernard PRETOT, Hervé PREVITALI, Daniel PRIEUR, Christian RAMEL, Jérôme RENAUD, Marlène RENAUD, Yves ROY, Fabien ROYER, Noël SAUNIER, Hervé SIMONIN, Régis SOULET, Pascal STUDER, Véronique TATU, Gérard TIROLE, Gérard VAUCHIER, Baptiste VILLEMIN, Jérôme VOINET, Céline VUILLEMIN, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN, Pierre-Jean WYCART.

Ont donné pouvoir :

Patrick BERTIN a donné pouvoir à Lydie LAB (S),  
Françoise BEURET a donné pouvoir à Françoise BARTHOULOT (S),  
Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,  
Martial BOURNEL-BOSSON a donné pouvoir à Laure BOITEUX,  
Jean-Noël CUENOT a donné pouvoir à Christian MAUVAIS,  
Jacqueline CUENOT-STALDER a donné pouvoir à Denis LEROUX,  
Lucine FAIVRE a donné pouvoir à Valentin GAUTHEY (S),  
Bénédicte HERARD a donné pouvoir à Florian GAIFFE,  
Eric HOULLEY a donné pouvoir à Cédric BÔLE,  
Céline JEAMBRUN a donné pouvoir à Hervé CAGNON,  
Raphaël KRUCIEN a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,  
Boris LOICHOT a donné pouvoir à Léon BONVALOT,  
Anthony MERIQUE a donné pouvoir à Roland MARTIN,  
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,  
Thierry MOREL a donné pouvoir à David CHATELAIN,  
Jean-Louis MOUGIN a donné pouvoir à Gérard MARCHANT (S),  
Corinne PARATTE a donné pouvoir à Marc SIMON (S),  
Catherine RACINE a donné pouvoir à Pierre-Antoine BUFFET (S),  
Elisabeth REDOUTEY a donné pouvoir à Gilles ROBERT,  
Charles SCHELLE a donné pouvoir à Kévin FADIN,  
Franck VILLEMAIN a donné pouvoir à Sylvie LE HIR,  
Christelle VUILLEMIN a donné pouvoir à Catherine ROGNON.

Monsieur le Président constate le quorum et ouvre la séance.

Il remercie Madame le maire de Villers-le-Lac pour leur accueil au sein de la commune.

Madame Catherine ROGNON a été élue secrétaire.

Objet : 2024-011 : Expérimentation de la lutte contre deux EEE sur le territoire ID : 025-200096295-20240201-2024\_011-DE

## Expérimentation de la lutte contre deux Espèces exotiques envahissantes sur le territoire du Doubs Horloger

### Références de l'action

Charte 2021 - 2036	1.1.3 Mesure 3-S'engager en faveur de la nature ordinaire
Maître d'ouvrage	PNR du Doubs Horloger
Localisation	Battenans et Charmoille EEE
Contacts PNRDH	Maxime Delavelle

### Contexte de l'action

La présence des Espèces Exotiques Envahissantes végétales (EEEV) sur le territoire du Parc est une préoccupation de plus en plus forte du fait de l'amélioration de la connaissance sur ces espèces, mais également sur la méconnaissance de leur gestion pour de nombreuses personnes. Les données disponibles sur le territoire prouvent que ces espèces sont actuellement encore maîtrisables. Elles apportent avec elles de nombreuses problématiques : destruction de la biodiversité locale, problème de santé publique, modification du paysage, entretien et gestion complexe... Pour éviter une prolifération de ces espèces, le Parc souhaite mettre en place un dispositif de lutte important dès les premières années de sa charte, afin de circonscrire les multiplications et l'envahissement de certains secteurs et sensibiliser la population et les acteurs sur ces espèces.

Le Parc en collaboration avec ces partenaires techniques a identifié des stations d'EEE végétales problématiques, mais jugé encore de petite taille ou le ratio efficacité de lutte et coût est encore très justifiable. Le Parc a notamment identifié deux stations où des expérimentations de lutte et un suivi à long terme pourraient être initiés. Il s'agit d'une station de Berce du Caucase sur la commune de Charmoille et une station de Renouée du Japon sur la Commune de Battenans-Varin.

### Objectifs de l'action

L'objectif général de l'action est :

De mieux connaître les enjeux de gestion des EEV sur le territoire et les techniques ou outils adaptés à ces enjeux,

Supprimer les foyers de plantes sur les espaces communaux avec l'aide des agents de voiries communaux ainsi que des écoles.

Disposer d'un protocole duplicable au reste du territoire et par le plus grand nombre via des formations.

D'impulser une dynamique pour l'identification et la gestion de ces espèces auprès de la population, les gestionnaires de milieux et les élus afin de diminuer les risques de prolifération.

### Descriptif de l'action

Il s'agit de porter la mise en œuvre de la lutte sur les stations d'espèces végétales exotiques envahissantes prioritaires (réglementées ou non), selon la liste hiérarchisée régionale ainsi que celles s'installant dans des sites sensibles identifiés par le PNR.

Les deux stations identifiées par le PNR et ces partenaires, dont le conservatoire botanique national de Franche-Comté pour la station de Berce du Caucase sur la commune de Charmoille, nécessitent des actions de luttes rapides, innovantes et suivies afin de garantir une efficacité rapide.

Les stations d'EEE identifiées sont localisées sur des terrains communaux. Ces communes ne disposent soit pas d'agent municipal, soit elles n'ont pas les compétences de lutte et les outils de protection (EPI), ou encore la connaissance et le nombre suffisant d'agents pour gérer ces stations d'envahissement. La localisation des stations dans leur environnement et la nature des espèces identifiées demande une action rapide pour lutter contre ces plantes.

Pour la station de Berce du Caucase, sur la commune de Charmoille, la commune souhaite poursuivre la lutte contre la Berce du Caucase. Cette station (l'une des plus grandes de Franche-Comté) a bénéficié d'une action en 2020 avec un fauchage et la plantation de Pétasite pour concurrencer la Renouée. Le constat est que ce site doit être suivi plus régulièrement au printemps afin que les ombelles n'arrivent pas en fleurs et que l'agent municipal présent n'arrive pas à suivre tout seul cette lutte. L'objectif pour 2024 est d'expérimenter la mise en place d'un pâturage précoce sur une partie du site avec des animaux aux pelages foncés pour éviter les brûlures. Il sera

proposé également la mise à disposition de filets et d'abreuvoirs par le PNR pour le dispositif pour couper les berces en pentes à 10 cm sous le collet. Un forgeron local va travailler avec le PNR pour développer un outil tranchant et maniable pour la zone de pente. Enfin une plantation complémentaire de pétasites sera initiée pour renforcer le pouvoir de concurrence de cette plante locale adaptée aux milieux humides du site.

La station de Renouée du Japon, signalée par un riverain qui subit la propagation de cette plante issue d'une place de dépôt de bois communaux sur la commune de Battenans-Varin, nécessite la mise en place d'un fauchage régulier dès le printemps. Le PNR avec accord de la commune, va solliciter le CM Pro de Vaucluse, école spécialisée pour des enfants souffrant de handicaps et possédant une classe d'espaces verts pour venir régulièrement faucher le site. La mise en place de pâturage au printemps sera également mise en place. Le PNR afin d'identifier l'efficacité de la mesure sur ce site réalisera des mesures de surfaces ainsi que le comptage du nombre de tiges sur les deux sites afin de juger de l'efficacité de la mesure.

Un suivi photographique accompagnera l'expérimentation et une sensibilisation des élus locaux, et des habitants sera proposée. Les élèves du CM Pro seront formés au fauchage et aux enjeux de lutte contre la Renouée du Japon.

### Partenaires / ressources

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Conservatoire Botanique National de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté, Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Association des sentiers du Doubs.

### Budget

#### Dépenses

Outil de coupe collet Berce du Caucase	136,72€
Gestion des chantiers et suivi de la lutte	12500€
Achat tarières Berce pour sol meuble	578€
Achat de végétaux concurrentiels	677€
<b>Total</b>	<b>13891.72€</b>

#### Recettes

État - Fonds Vert	13891.72€
<b>Total</b>	<b>13891.72€</b>

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président à solliciter les financements auprès du Fonds Vert
- Autorise le Président à consulter les prestataires et à signer les marchés,
- Autorise le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Approbation à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme, le Président  
Denis LEROUX

